

GRTgaz procèdera fin mars 2008 à la redistribution annuelle des pénalités pour dépassement de capacité

Paris, le 31 mars 2008. GRTgaz va procéder à la redistribution des pénalités pour dépassement de capacité perçues en 2007. Cette redistribution concernera les expéditeurs fournissant des clients industriels et est évaluée à 13 millions d'euros.

L'actuel tarif d'acheminement de gaz naturel prévoit que les expéditeurs qui souscrivent, sur leur point de livraison, des capacités journalières et horaires insuffisantes sont pénalisés par une majoration du prix de la souscription quotidienne et horaire.

L'objectif est d'inciter les expéditeurs à souscrire des capacités adaptées à la consommation des sites qu'ils alimentent, condition nécessaire au bon dimensionnement des réseaux par les transporteurs et à une juste répartition des coûts entre les acteurs de marché.

En cours d'année, pour éviter les pénalités pour dépassement de capacités, les expéditeurs ont la possibilité d'ajuster rapidement leurs souscriptions de capacité lorsqu'un dépassement est constaté.

Le mécanisme de pénalités, qui ne concerne que les expéditeurs alimentant des clients finals, est toutefois conçu pour rester neutre financièrement pour le gestionnaire de réseau de transport. C'est pourquoi, le tarif actuel prévoit la redistribution des pénalités facturées aux expéditeurs. Cette redistribution est effectuée par le gestionnaire de réseau une fois par an, sur la base des montants facturés l'année précédente. La répartition entre les expéditeurs est proportionnelle aux quantités livrées aux clients raccordés au réseau de transport.

Le montant unitaire de pénalité redistribué aux expéditeurs au titre de 2007 correspondra donc à 0,0876 euros par MWh livré dans l'année.

GRTgaz

GRTgaz a la responsabilité d'exploiter, entretenir et développer un réseau de transport de gaz naturel en France de plus de 31 700 km.

Dans un marché européen en mutation, GRTgaz a une double mission :

- acheminer le gaz naturel jusqu'aux clients dans des conditions de coûts et de sécurité optimales*
- accompagner l'ouverture du marché du gaz naturel en France par la mise à disposition du réseau et des services qui lui sont associés, à tous les opérateurs agréés, en toute impartialité.*

www.grtgaz.com